Mises à jour en début de document

Thématique	Synthèse	Sources / Supports d'information
Màj 16/03/2020 : Mise en place de la stratégie d'atténuation	3 axes majeurs de cette stratégie : ✓ Prise en charge des formes modérées en médecine de ville : 80% des malades ✓ Prise en charge des formes sévères et graves dans les établissements de santé, ✓ Préservation des personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées polypathologiques) au sein des établissements médico-sociaux. Régulation des hospitalisations des patients présentant des signes de gravité par le SAMU-Centre 15, ceux-ci ayant connaissance des rôles dédiés aux établissements, des places disponibles et pouvant orienter les patients selon leurs critères de gravité clinique.	https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide- covid-19-phase-epidemique-v15-16032020.pdf
Mode de contamination Màj 16/03/2020	Contamination par gouttelettes plutôt qu'aérienne. \$\times 1^{\text{er}}\$ vecteur de contamination se fait par les mains.	
Renouvellement des traitements chroniques Mise à jour 16/03/2020	Faculté donner aux pharmaciens pour les médicaments prescrits au-delà de la durée de validité de l'ordonnance dans le cadre d'un traitement chronique (hormis stupéfiants) jusqu'au 31 mai 2020.	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/9/SS AS2006807D/jo/texte
Prise en charge à domicile des patients symptomatiques Mise à jour 16/03/2020	Sont concernés : les patients ne présentant pas de signes de gravité et ne nécessitant pas d'être hospitalisés. Points de vigilance : ✓ Capacité à respecter et à comprendre les précautions et les consignes recommandées dans le cadre de l'isolement, ✓ Fonctionnalité du logement permettant le confinement, l'accès aux moyens de communication et aux besoins de base, ✓ Absence de personnes au domicile présentant des facteurs de risque grave. Concrètement : isolement du patient dans une chambre séparée isolé des autres membres du foyer : précisions et modalités page 4 de la doctrine ou 5 de la fiche médecin 4 modalités de surveillance à domicile : 1. Auto-surveillance (patient ou entourage), avec l'impératif qu'il se soit approprié la consigne d'appeler le médecin en cas d'aggravation.	https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid- 19 doctrine ville v16032020finalise.pdf https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid- 19 fiche medecin v16032020finalise.pdf



	2. Suivi médical défini par le médecin lors de la consultation initiale.	
	Un suivi médical à J6-J8 est systématiquement organisé. En fonction de l'état du patient ce suivi	
	peut être réalisé :	
	peut etre realise : 	
	·	
	✓ En téléconsultation : cf. annexe 3	
	✓ Par téléphone.	
	3. Suivi renforcé à domicile par des infirmiers, en complément du suivi médical : pour les	
	patients relativement autonomes, peu symptomatiques mais ne pouvant assumer une	
	autosurveillance.	
	Fréquence et signes d'alerte à suivre défini par le médecin.	
	Possibilité de recourir au télésoin (texte à venir)	
	Cotation d'un acte de surveillance clinique de prévention pour un patient à la	
	suite d'une hospitalisation pour épisode de décompensation d'une insuffisance	
	cardiaque par analogie	
	4. Hospitalisation à domicile (HAD) : annexe 5. Patients relevant d'une hospitalisation	
	pour les complexités suifantes :	
	Manifestations respiratoires nécessitant une surveillance rapprochée ;	
	Sexistence de comorbidités ;	
	⇒ Patients âgés	
	Situation de complexité psychosociale	
	Situation de complexité psychosociale	
	Critères de guérison	
	Un patient peut être considéré comme guéri 48 heures après la disparition des symptômes.	
Recommandation pour	Surveillance de l'état de santé : prise de température, alerte en cas d'aggravation	https://solidarites-
la personne surveillée	Confinement : pièce dédiée aérée régulièrement, respect d'une distance de sécurité	sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations suivi temper
	Lavage des mains et hygiène	ature.pdf
Mise à jour 16/03/2020	Nettoyage des sols, surface de contact et draps	
Gradation de riscus	Cas possible :	Conduite à tenir et zones d'exposition :
Gradation du risque :	·	https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-
Mise à jour 15/03/2020	Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre, ET	traumatismes/maladies-et-infections-
	Ayant voyagé ou séjourné dans une zone d'exposition à risque dans les 14 jours précédant la	respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-
	date de début des signes cliniques. Au cas par cas une exposition avérée ou potentielle à un éviènement de type cluster hers des zones d'exposition à riegue, pourse aussi être considérée.	au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-
	évènement de type cluster hors des zones d'exposition à risque, pourra aussi être considérée.	<u>monde</u>



	Toute personne, même sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19, Présentant : Une pneumonie pour laquelle une autre étiologie a été préalablement exclue sur la base de critères cliniques, radiologiques et/ou virologiques et dont l'état clinique nécessite une hospitalisation, OU Des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au SDRA dans un contexte possiblement viral et sans autre étiologie évidente d'emblée. Cas probable : Toute personne présentant des signes cliniques d'infection respiratoire aiguë dans les 14 jours suivant un contact étroit* avec un cas confirmé de COVID-19; *Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a / partagé le même lieu de vie, eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion, / flirt; amis intimes, / voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée, / personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats. Cas confirmé Toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.	
Soins non urgents	Pour les patients les plus fragiles, et notamment les plus de 70 ans, il est demandé à certains professionnels de reporter les soins non-urgents pour ces personnes afin d'éviter les sorties, les salles d'attente. Sont concernés : ✓ Pédicures-podologues, ✓ Orthophonistes, ✓ Orthoptistes, ✓ Audioprothésistes, ✓ masseurs-kinésithérapeutes.	https://dgs- urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBu ilder.do;jsessionid=B7D91EB9C86AB4022B5B869DA024 56CD.du- dgsurgentc2?id=30500&cmd=visualiserMessage
Conduites à tenir	Cas possibles et probables Quatorzaine stricte à domicile	https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-



	Auto-surveillance de la température matin et soir pendant les 14 jours qui suivent le	infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS#Definition-de-
	dernier contact (durée d'incubation maximale de la maladie),	cas-et-conduite-a-tenir-pour-les-professionnels-de-nbsp
	Port du masque chirurgical en cas de contacts inévitables	
	La date de fin de suivi déterminée par le professionnel de santé en charge du suivi,	https://solidarites-
	Suivi quotidien par une équipe de professionnels de santé, par téléphone, pendant les	sante.gouv.fr/IMG/pdf/conduite a tenir medecins libe
	14 jours suivant le possible dernier contact avec le patient malade.	raux.pdf
	14 jours survaint le possible definier contact avec le patient malade.	https://www.coreb.infectiologie.com/fr/alertes-
	Repérage: https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/20200229-covid19-	infos/covid-19 -n.html
	fichesoignants29fev.pdf	
	neresoignums251ev.pur	Etablissements de soins habilités COVID-19 :
	Questionnaires et recommandations : https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-	https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/pro
	traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-	cedures/esh-covid-19-ars-coreb-25fev20.pdf
	nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde	
Danier Control	Colon la Haut Canité de Canté Bublima il desit l	harmon Hoult doubted a contract of the Contrac
Personnes à risque de	Selon le Haut Comité de Santé Publique il s'agit des :	https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-
développer une forme	Personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent	du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-
grave d'infection	être surveillés de façon plus rapprochée) ;	<u>personnes-fragiles</u>
	✓ Patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque	
	stade NYHA III ou IV	
	✓ Patients atteints de cirrhose au stade B au moins	
	✓ Patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée,	
	ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque,	
	insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;	
	✓ Diabétiques insulinodépendants non équilibrés ou présentant des complications	
	secondaires à leur pathologie ;	
	✓ Personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de	
	décompenser lors d'une infection virale ;	
	✓ Personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :	
	 Médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, 	
	biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,	
	 Infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn³ 	
	 Consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche 	
	hématopoïétiques,	
	 Atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement, 	
	Présentant un cancer métastasé.	
	5	



	Les femmes enceintes par analogie avec les séries publiées sur le MERS-CoV et le SRAS en dépit d'une petite série de 18 cas d'infections à SARS-CoV-2 ne montrant pas de sur-risque ni pour la mère ni pour l'enfant ; Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1)	
Priorisation des tests de	Pour les personnes symptomatiques ou l'ayant été. Critères de priorité :	https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/hcsp_sars-
diagnostic	✓ Gravité des symptômes,	cov2-priorisationtestsdiagnostiques-2020-03-11-2.pdf
	✓ Personnels de santé avec symptômes évocateurs	
	√ Comorbidité pour les personnes à risques de formes graves	
	√ Femmes enceintes symptomatiques	
	✓ Patient hospitalisé pour une autre cause devenant symptomatique	
	✓ Donneurs d'organes, tissus ou de cellules souches	
	✓ Exploration d'un foyer de cas possibles.	
Arrêt de travail	Pour les parents d'enfants : démarches par l'employeur.	https://www.service-
	Dispositions exceptionnelles jusqu'au 30 avril.	public.fr/particuliers/actualites/A13890



Recommandation port	Personnes présentant des signes d'infection respiratoire et ORL au cours des soins et des	https://solidarites-
du masque chirurgical	consultations. Masque fourni par le professionnel de santé.	sante.gouv.fr/IMG/pdf/cp_covid-19-
		strategie de gestion et d utilisation des masqu
	Professionnels de santé :	es de protection.pdf
	Sages-femmes et préparateurs en pharmacie pourront utiliser des masques chirurgicaux tout au long de la journée.	
	Masseurs-kinésithérapeutes pour les activités de kinésithérapie respiratoire et celle indispensable au maintien à domicile.	
	Chirurgiens-dentistes pour les soins prioritaires assurés.	
	EHPAD et les structures médico-sociales : dès l'apparition de symptômes identification d'un secteur dédié pour la prise en charge des résidents atteints du COVID 19. Au sein de ces secteurs : mise à disposition de masques pour le personnel.	
	Services d'aides ou de soins à domicile : mise à disposition de masques chirurgicaux pour assurer les visites à domicile.	
	Prestataires de services et distributeurs de matériel pour assurer les interventions auprès des patients les plus grave,	
	Transporteurs sanitaires et les centres de secours pour les transports de cas possibles ou confirmés.	
Recommandation port	médecin, infirmier, pharmacien pour couvrir l'amplitude de la journée.	
du masque		
chirurgical ou FFP2	Port d'un masque FFP2 selon leur disponibilité.	



Distribution de masques pour les professionnels de santé libéraux	Par les pharmacies d'officine : livraison à chaque officine un minimum de 10 boîtes de 50 masques chirurgicaux issus du stock national. Identification par 1 étiquette « stock Etat ». Envoi aux professionnels concernés d'un message les invitant à retirer 1 boite de 50 masques chirurgicaux de ce stock Etat. Présentation de la carte professionnelle sur laquelle figure son numéro RPPS. De nouveaux approvisionnements issus du stock Etat pourront être assurés en fonction des besoins.	https://dgs- urgent.sante.gouv.fr/dgsurgent/inter/detailsMessageBu ilder.do?id=30350&cmd=visualiserMessage L'utilisation de ces masques est décrite dans le document nommé « Consignes d'utilisation des masques issus du stock Etat par les Professionnels de Santé »
Recommandation port du masque FFP2	aux personnels soignants réalisant des soins critiques / urgents, des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.	https://www.sf2h.net/publications/coronavirus-2019- ncov https://solidarites- sante.gouv.fr/IMG/pdf/empoi des masques.pdf
Modalités de prise en charge médicale à domicile	Pharmacie: Retrait en officine des traitements et produits de santé prescrits par une personne de l'entourage du patient Livraison à domicile des traitements, Délivrance exceptionnelle par la pharmacie de l'établissement de santé dans lequel a été réalisé la consultation. Des masques chirurgicaux peuvent être fournis sur prescription médicale.	https://solidarites- sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche filiere ambulatoire cas c onfirmes.pdf
Professionnels de santé classés comme sujets contacts asymptomatiques à risque faible, modéré ou élevé d'un cas confirmé de COVID-19	Poursuite de l'activité, Port du masque chirurgical en permanence Auto-surveillance : prise de température 2 fois/j et identification de tout symptôme. En cas de symptômes, même de faible intensité :	https://solidarites- sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_filiere_ambulatoire_cas_c onfirmes.pdf



Point épidémiologique	17 nouveaux cas dans la journée du 10 mars dans la journée du 10 mars, soit 72 cas confirmés de Coronavirus Nouvelle-Aquitaine au 10 mars 12h00 : Lot-Et-Garonne : augmentation du nombre de cas en lien avec le rassemblement de Mulhouse. Plus de publication d'un point quotidien sur le site de l'ARS.	Point presse gouvernement: https://www.dailymotion.com/MinSoliSante https://www.nouvelle- aquitaine.ars.sante.fr/coronavirus-actualite-et- conduite-tenir
Information des patients et Prévention	Information: Mode de transmission et symptomatologie Prévention: Les masques ne sont pas la solution pour la population générale: Les gestes simples sont efficaces: « lavage des mains, mouchoirs à usage unique immédiatement jetés, se saluer [plutôt que se serrer la main] » N° vert national: 08 00 13 00 00: plateforme d'information non médicale	https://solidarites- sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_coronavirus.pdf https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et- traumatismes/maladies-et-infections- respiratoires/infection-a- coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention- destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand- public
		https://www.youtube.com/watch?v=BrVMCgsk2PY&feature=youtu.be Idées reçues: https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/myth-busters



